

## CP LIEGE

### PV N° 13/1516 Bureau du 18/02/16

Présents : Mme Joliet présidente, M. Riga secrétaire, M. Schins trésorier et Mme Corbisier vice-présidente.

Vu l'urgence, les membres du bureau se sont réunis par conférence téléphonique.

Le C.P. a pris acte de la décision du CDA de l'AWBB d'accorder une dérogation au club de l'Union Huy en l'autorisant à ne pas monter en division deux régionale dames au terme de ce championnat si le club est champion en 1<sup>ère</sup> provinciale dames et que son équipe R1 dames descend en R2 dames.

Vu ce qui précède, le bureau du C.P. a décidé de clarifier rapidement la situation afin que le championnat provincial dames puisse se terminer sereinement et que tous les clubs liégeois puissent agir en connaissance de cause.

Le C.P. Liège rappelle :

- qu'il est soucieux de pérenniser l'éthique sportive et la régularité de ses championnats en faisant fi de tout autre considération sportive ou administrative.
- qu'il se doit d'être garant d'un sentiment d'équité à l'égard de tous les clubs inscrits au sein du championnat provincial dames. (P1D, P2D et P3D)
- que ne pas avoir de montant liégeois vers les divisions régionales a de lourdes répercussions sur toutes les divisions du championnat dames. Cela annihile les chances des clubs terminant à la deuxième place de rejoindre la division supérieure.

En foi de quoi, les membres du bureau du C.P. Liège décident à l'unanimité :

- de mettre le club de l'Union Huy hors classement pour la compétition P1 dames.
- d'annuler les résultats de tous les matches disputés par l'Union Huy.
- de permettre au club de l'Union Huy d'évoluer en P1 dames lors de la saison 2016-2017.

- de confirmer, avec force et détermination, qu'en vertu du PC 62 point 4, les clubs qualifiés doivent monter sous peine de rétrogradation dans la division provinciale la plus basse.

(s)

B. Riga

Secrétaire

M-T Joliet

Présidente